

Commune d'ESNEUX



Le 14-11-2022

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Collège communal convoque le Conseil communal pour la *première* fois à la séance qui aura lieu le **24 novembre 2022 à 20 heures** à la Maison communale d'ESNEUX.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Ordonnance de police relative aux rassemblements de motards sur le territoire de la commune d'Esneux
2. A.I.D.E - Ordre du jour de l'Assemblée Générale Stratégique du 15 décembre 2022.
3. ECETIA INTERCOMMUNALE - Ordre du jour de L'Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 2022.
4. IMIO - Ordre du jour de L'Assemblée Générale Ordinaire du 13 décembre 2022.
5. INTRADEL - Ordre du jour de L'Assemblée Générale Ordinaire du 22 décembre 2022.
6. IILE - Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 décembre 2022.
7. NEOMANSIO - Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Stratégique du 22 décembre 2022.
8. Accord de coopération pour un véhicule utilitaire mis à disposition de la commune (sponsorisé)

TRAVAUX

9. Service des Travaux - Paiement de factures relatives à la prévention incendie - CILE - Dépassement de crédit à l'article budgétaire concerné
10. Déclassement d'un aspirateur de rue suite aux inondations de juillet 2021 - Acceptation de l'indemnité proposée par le bureau d'expertise
11. Paiement de plusieurs factures relatives au service des travaux - prise de connaissance des décisions du Collège communal

EAUX ET FORêTS

12. vente publique de bois de chauffage - exercice 2023 - conditions - BL

AFFAIRES SOCIALES

13. Convention d'adhésion de nouveaux partenaires de la Maison de l'Emploi de Comblain-au-Pont/Esneux/Hamoir

ENVIRONNEMENT

14. Avenant à la Convention entre la Commune d'Esneux et la Ressourcerie du Pays de Liège - Approbation

ENSEIGNEMENT

15. Comité scolaire de l'école communale de Hony -Décision d'octroi de subside pour 2022.

ACCUEIL TEMPS LIBRE

16. Plan d'actions 2022/2023 + Rapport d'activités 2021/2022

CULTES

17. Fabrique d'église de l'Immaculée Conception de Fontin - Compte pour 2021

SPORT

18. Demande de subside ASBL Cap2Sport -Jogging d'Esneux en courant ou en roulant;
19. Octroi d'un subside au club "Courir à Esneux-Tilff" - Tilff Night Trail du 30 décembre 2022

MARCHÉS PUBLICS

20. Remise en état de l'Office du Tourisme de Tilff suite aux inondations - 3P 2072 - Absence d'offres - art. 85 de la loi du 17/6/16 - Nouvelle approbation des conditions et du mode de passation
21. Remise en état de la JET (ancien Kiosque) suite aux inondations de 2021 - 3P 2139 - Approbation des conditions et du mode de passation
22. Remise en état de l'Escale suite aux inondations - 3P 2073 - Dépassement de crédits : proposition de recourir à l'article 1311-5 du CDLD

PETITE ENFANCE

23. Appel à projet « Plan cigogne » - modification du projet « construction d'une nouvelle crèche »

SÉANCE HUIS-CLOS

SENIORS

1. Conseil consultatif communal des aînés - renouvellement

PATRIMOINE

2. Acquisition d'une parcelle au Domaine Aval de l'Ourthe , 63-16 - Parcelle cadastrée 1ère Divisions, Section D,

n°496B2 - Adhésion au compromis

3. Acquisition d'une parcelle au Domaine Aval de l'Ourthe , 63-16 - Parcelle cadastrée 1ère Divisions, Section D,

n°496B2 - Adhésion au projet d'acte

4. Acquisition d'une parcelle située au Domaine Aval de l'Ourthe - parcelle 62/14 cadastrée 1ère Division, Section D,

n°501K - adhésion au compromis

5. Acquisition d'une parcelle située au Domaine Aval de l'Ourthe - parcelle 62/14 cadastrée 1ère Division, Section D, n°501K - adhésion au projet d'acte

6. Acquisition de deux parcelles situées au Domaine Aval de l'Ourthe - parcelle cadastrée 1ère Division, Section D, n°496L4 - adhésion au projet d'acte

7. Expropriation pour cause d'utilité publique de deux terrains sis Chemin du Halage 49/51 et cadastrés 2ème Division, Section E, n°338Z4 et 338P4

8. Acquisition de deux parcelles situées au Domaine Pont de Méry - parcelles cadastrées 1ère Division, Section A, n°78P6 et 78T4 - adhésion au projet d'acte

9. Acquisition d'une maison d'habitation sise Cité Delrée, 17 - adhésion au projet d'actes

10. Acquisition de 2 parcelles au domaine Pont de Méry : parcelle 1C - référence cadastrale 1ère Division, Section A, n°78R6 - adhésion au projet d'actes

ENSEIGNEMENT

11. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire chargée des cours en immersion à l'école communale d'Esneux (24p) : DM

12. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle à l'école communale d'Esneux (21p) : DD

13. Modification de la désignation d'une institutrice primaire à Esneux MPL

14. Désignation sur fonds communaux, d'une institutrice primaire temporaire à l'école communale d'Esneux : MP.L. (1p)

15. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle à Esneux (21p) : DD

16. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire à Esneux (1p) : AD

17. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire à Esneux (20p) : LM

18. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire à Esneux (20p) : MC

19. Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle à Tilff (26p) : ECB

FINANCES

20. Convention portant sur la jouissance des panneaux photovoltaïques pour le bâtiment communal sis avenue de l'Eglise, 23

Le Directeur général,
Stefan KAZMIERCZAK



La Bourgmestre,
Laura IKER

CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION

Article L1122-15 : Le Bourgmestre, ou celui qui le remplace, préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Article L1122-17 : Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article 87 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Article L1122-26 : Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la proposition est rejetée.

Article L1122-27 : Sans préjudice de l'alinéa 4, les membres du conseil votent à haute voix. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir un mode de scrutin équivalent au vote à haute voix. Sont considérés comme tels, le vote nominatif exprimé mécaniquement et le vote par assis et levé ou à main levée.

Nonobstant les dispositions du règlement d'ordre intérieur, le vote se fait à haute voix chaque fois qu'un tiers des membres présents le demandent.

Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu. L'alinéa précédent n'est pas applicable aux scrutins secrets.

Article L1122-28 : En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet, le Président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix. En cas de parité des candidats est préféré.